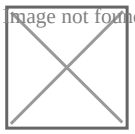

Compteur d'eau détruit par un tiers.

Par **quidam34**, le **17/06/2015** à **15:08**

Bonjour,

En aout l'année dernière un camion toupie effectuant le coulage d'une dalle de béton pour deux nouvelles maisons en construction sur le chemin juste au dessus de ma maison et celle de mon voisin. Ce camion en serrant à gauche a écrasé en sortant du chemin, le coffrage en béton contenant les compteurs d'eau de mon voisin et moi. Mon compteurs a été endommagé au point que la société d'eau la « saur » a dû changer le compteur. Cela à occasionné une fuite d'eau qui a détrempé le chemin en pente menant aux maisons et cela pendant environ 1 semaine.

Ma propriétaire a été prévenu aussitôt et je pensais qu'elle allait gérer cela vu que les deux maisons en construction appartiennent à sa soeur. A ce jour et croyant que l'affaire était en cours et qu'elle avait fait le nécessaire, l'ayant eu au téléphone hier, elle me demande de me mettre en rapport directement avec la société de construction de la maison.

Je voudrais d'abord savoir qui doit s'occuper vraiment de ce sinistre ? Mon assureur est-il concerné ?

Je précise que mon voisin (même proprio) a eu aussi une fuite d'eau , mais pas le même jour. Fuite qui a été réparé par lui même et un voisin. Lui c'est adressé directement à notre propriétaire qui a fait suivre ! Mais depuis rien ! Lui réclame 100 m3 d'eau ...

alors qui fait quoi ?

merci de vos réponses.

Par **quidam34**, le **21/06/2015** à **12:00**

help me ! lol

Par **quidam34**, le **01/07/2015** à **12:45**

bonjour, répondez pas tous en même temps lol

Par **quidam34**, le **12/10/2015** à **14:47**

toujours pas de réponse s'il vous plait ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés